



PFRH BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Jeudi 26 juillet 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Allocation pour la diversité dans la fonction publique

**2018-2019**

**Le dispositif de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique, véritable dispositif en faveur de la promotion de l'égalité, ouvert aux étudiants et aux demandeurs d'emploi préparant les concours de la fonction publique, de catégorie A ou B, est reconduit pour la onzième année consécutive.**

**28 allocations de diversité ont été accordées en région Bourgogne Franche-Comté, pour l'année universitaire 2018-2019.**

#### Les critères d'attribution:

Les critères d'attribution des allocations pour la diversité sont « les ressources des familles » ainsi que « les résultats des études antérieures ».

Les résultats des études antérieures sont appréciés en tenant compte de la situation particulière et des mérites respectifs des personnes concernées, c'est-à-dire en prenant en considération leurs difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale, ainsi que la possibilité qui leur est faite d'accéder à des informations de qualité. Cette démarche se traduira par l'expression de points de charge selon le barème en vigueur.

Cette allocation pour la diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux pour les étudiants, ainsi qu'avec l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour les demandeurs d'emploi.

Les revenus pris en compte sont ceux perçus sur l'année 2017 et ne doivent pas dépasser 33100 €. Ce montant sera majoré en fonction du nombre de points obtenus.

D'un montant annuel de 2 000 €, le versement de l'allocation est effectué en deux fois, et est subordonné à la fréquentation assidue du bénéficiaire à la préparation au concours et à son engagement à se présenter aux épreuves d'admissibilité du concours préparé.

#### Modalités pratiques de dépôt de candidature à l'allocation:

Les dossiers doivent être adressés impérativement **avant le 30 septembre 2018 (cachet de la poste faisant foi pour la voie postale)** :

**par voie postale à :**  
**Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté**  
**Secrétariat Général pour les Affaires Régionales**  
**PFRH - à l'attention de A. BOISSELIER**  
**53 rue de la Préfecture**  
**21041 DIJON CEDEX**

ou par voie dématérialisée sur : [plate-forme-rh@bfc.gouv.fr](mailto:plate-forme-rh@bfc.gouv.fr),

**Attention: tout dossier incomplet sera refusé**